



Ordonnance de télécom CRTC 2015-56

Version PDF

Autre référence : 2015-13

Ottawa, le 19 février 2015

Diverses compagnies – Approbation définitive des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
DMTS	65	le 8 janvier 2015
NorthernTel, Limited Partnership	382	le 8 janvier 2015
Ontera	132	le 8 janvier 2015
Télébec, Société en commandite	482	le 8 janvier 2015
Cogeco Câble inc.	49	le 1 ^{er} décembre 2014

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général